



OBSERVATOIRE DE LA PARITE  
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Paris, le 23 Juin 2011,

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### Parité au Maroc :

## Un pas vers une reconnaissance constitutionnelle

Chantal Brunel, rapporteure générale, se réjouit que le nouveau projet de constitution du Maroc, présenté récemment par le Roi Mohammed VI, consacre enfin le principe l'égalité entre les femmes et les hommes.

Elle félicite, en outre, les associations membres du réseau « Printemps féministe pour la démocratie et l'égalité », qui ont su porter la promotion des droits des femmes au cœur de cette réforme. L'Observatoire est heureux d'avoir pu leur apporter son aide en ce sens.

Ce projet de Constitution, tel qu'il est soumis à référendum le 1<sup>er</sup> juillet prochain, reconnaît, notamment, à l'article 19 :

- l'égale jouissance entre les femmes et les hommes des droits e- la création d'une Autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discrimination, en vue de « la réalisation de la parité entre les hommes et les femmes ».
- la création d'une Autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discrimination, en vue de « la réalisation de la parité entre les hommes et les femmes ».

C'est un pas conséquent. Chantal Brunel espère qu'une telle avancée se traduira bientôt dans la loi et dans les faits par une égale représentation des femmes et des hommes lors des futures échéances électorales.

**Chantal Brunel**  
*Députée de Seine et Marne*  
*Rapporteure générale de l'Observatoire*  
*de la parité entre les femmes et les hommes*